



ACTION SAUVONS LA DGFIP !



Le 3 mai, dans le cadre de l'appel national à l'action "DGFiP morte", l'intersyndicale a organisé une action à Cambronne, baptisée : "Sauvons la DGFiP !" Les cheminots, eux aussi en grève, sont venus rejoindre cette action.

Prochain RDV le 15 mai 2018.

Tous les collègues de Nantes et des alentours qui peuvent se déplacer sur la pause méridienne sont invités à venir revendiquer devant le site de la Direction Quai de Versailles. Il en va de la survie de la DGFiP!



ALERTE : LA PRODUCTIVITÉ AUGMENTE, LES SALAIRES DÉCROCHENT

Selon une loi de microéconomie considérée comme majeure, les augmentations salariales suivent les augmentations de productivité. Mais depuis plus de quinze ans, cette loi ne se vérifie plus dans la majorité des pays industrialisés, en particulier en Europe, révèle une étude de l'Institut syndical européen (ISE ou ETUI en anglais), le centre de recherche et de formation de la CES (Confédération européenne des syndicats). Cette tendance, qui a pour conséquence une augmentation des inégalités, est également constatée par l'OCDE.

Dans certains pays,

les salaires réels ont même diminué.

Selon les chiffres de l'ISE, la productivité a augmenté trois fois plus que les salaires en Allemagne et en Croatie et deux fois plus en Pologne et en Belgique de 2000 à 2016. L'augmentation de la productivité a été plus élevée que celle des salaires de 65% en Autriche, de 60% en Espagne et de 30% aux Pays-Bas.

Les salaires réels ont même diminué en Hongrie, en Roumanie, au Portugal et en Grèce, alors que la productivité n'a pas cessé d'augmenter dans ces pays.

Socialement injuste et économiquement dangereux

En moyenne, la productivité du travail dans l'Union européenne à 28 était supérieure de 10,5% en 2016, alors que les salaires réels n'y ont augmenté que de 2,45% sur la même période, soit plus de quatre fois moins.

Si les salaires restent à la traîne derrière la productivité, les travailleurs ne reçoivent pas leur juste part de la richesse

produite. C'est non seulement profondément injuste mais aussi néfaste économiquement, la croissance étant maintenue en deçà de son potentiel, souligne l'ISE.

L'institut de la CES explique : le revenu du travail est la principale source de revenu pour les ménages et la consommation privée représente la plus grande partie de la demande globale.

Si la demande baisse, les investissements baisseront aussi et cela pourra entraver à terme la croissance de la productivité, alerte l'ISE, qui appelle à corriger ce décrochage entre les salaires et la productivité en renforçant la négociation collective et en relevant les salaires minima.

TRIPODE : ACTION PLACE ROYALE À NANTES

Une action a réuni une trentaine d'agents des Finances publiques (actifs et retraités) le samedi 28 avril 2018 pour informer les passants sur le dossier TRIPODE. L'audience qui doit instruire les premiers dossiers déposés par les victimes du Tripode aura lieu le 22 mai 2018.

Par ailleurs, le rapport réalisé par l'Inspection générale des Affaires Sociales portant sur la question du classement du Tripode en site amiante, sera (enfin) présenté aux organisations syndicales le 17 mai à Bercy.



ACOMPTÉ PRIME DE RENDEMENT 2018



Ce versement d'acompte ne concerne que les agents de l'ex-filière fiscale non comptables jusqu'au grade d'inspecteur (voir barème sur notre site).

Le 9 avril dernier la DGFiP nous a informés de la mise en œuvre de la mensualisation de cette prime pour le corps des géomètres-cadastrés, à compter de la paie de mai 2018 avec effet rétroactif au 1er janvier 2018 : ils ne seront plus concernés par le versement de l'acompte en juin prochain.

Il n'y a aucun changement quant aux modalités de versement de l'acompte de la prime de rendement de 2018 par rapport à l'année 2017 : l'acompte représente 50 % de l'attribution annuelle liquidée sur la base de la situation de l'agent au cours du premier semestre 2018. Le paiement interviendra avec la paie de juin 2018.

Le solde sera versé en janvier 2019. Il sera alors effectué dans l'appli SIRHIUS. Pour rappel le barème de la prime de rendement est en annexe.